

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 25 FÉVRIER 2014 À 18 HEURES 30

N° 2 - 43 / 2014 : RÉFECTION DE LA CHAUSSEE DU CHEMIN DE LA VAUTE A ALBI -
CONCOURS FINANCIER

L'An Deux Mille Quatorze, le 25 février 2014

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 25 février 2014 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de monsieur Philippe BONNECARRÈRE, président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : monsieur Philippe BONNECARRÈRE

Secrétaire : monsieur Jacques LASSERRE

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Patrick GARNIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Stephen JACKSON, Michel FOURNIALS, Sarah LAURENS, Thierry GINESTET, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Claude COSTES, Gérard POUJADE, Anne-Marie ROSÉ, Thierry DUFOUR, Philippe HEIM, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Michel DELPOUX, Serge NEAU, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Jean ESQUERRE, Noël RAMON, Thierry MALLÉ.

Membres suppléants présents non votants : Madame, Messieurs, Marie-Claude DURAND, Alain LONG, Max CHAIZE, Jean-Charles BALARDY, Jean-Charles BORGOMANO, David KOWALCZYK, Jean MAURIÈS.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Alain ALABERT, Geneviève PARMENTIER, Marie-Pierre GRANIER, Naïma MARENGO, Pierre DOAT, Paul JUAREZ, Thierry ASTOULS, Bruno LADOUCKETTE, Michel TRÉBOSC.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Michel FRANQUES, Françoise LARROQUE, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Marie-France DE TRUCHIS, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBARÈDE, Françoise LESCURE, Jean-Marie COUDERC, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Jean-Michel DOUREL, Alain GRIMAL, Michel ANDRAL, Robert PAGGI, Francine ALARY, Anne ROUMÉGAS-PORCHE, Benoît DÉLÉRIS, Monique MILHAU, Blandine THUEL Marc DE GUALY, Dominique BALOUP, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 41

Votants (titulaires, suppléants votants) : 34

N° 2 – 43 / 2014 : RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE DU CHEMIN DE LA VAUTE A ALBI – CONCOURS FINANCIER

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur,

Le chemin de la Vaute, situé à Ranteil commune d'Albi a été interdit aux véhicules de plus de 3.5 tonnes et fermé à la circulation publique à son extrémité côté carrières, pour des raisons de sécurité par arrêté municipal du 21 août 2013.

Les sociétés Malet et Cemex principales utilisatrices de ce chemin et responsables de sa dégradation anticipée proposent à la communauté d'agglomération leur concours financier pour la remise en état de la chaussée.

Le bureau d'étude de la communauté d'agglomération de l'Albigeois a estimé les travaux de réparation à 96 164.22€ HT.

Les travaux à réaliser comprennent :

- Le rabotage de la chaussée existante
- Le reprofilage des accotements
- La reconstruction de la couche d'assise
- La reconstruction de la couche de roulement

Sur la base de ce descriptif, chaque entreprise a fait une offre de concours financier égal à un tiers du montant hors taxe des travaux, plafonné à 32 000€.

Il est proposé au conseil communautaire :

- d'accepter l'offre de concours de la société MALET du 17 février 2014 pour un montant correspondant à 1/3 du montant total des travaux et plafonné à 32 000 €,
- d'accepter l'offre de concours de la société CEMEX du 24 janvier 2014 pour un montant correspondant à 1/3 du montant total des travaux et plafonné à 32 000 €.

Le Conseil de Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition d'offre de concours de la société CEMEX du 24 janvier 2014,

VU la proposition d'offre de concours de la société MALET du 17 février 2014,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les travaux de réfection du chemin de la Vaute sur le territoire de la commune d'Albi

ACCEPTE les offres de concours financiers proposées par les sociétés Cemex et Malet à hauteur d'un tiers du montant total H.T des travaux plafonné à 32 000€ pour chacune des deux entreprises,

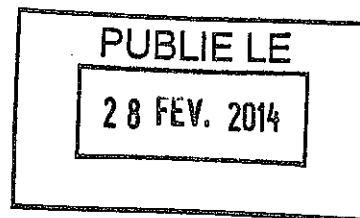
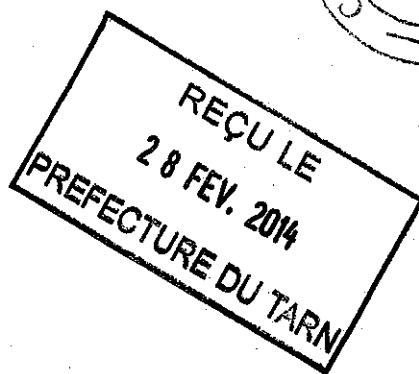
DIT que les dépenses et recettes correspondantes seront inscrites au budget 2014 de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

AUTORISE le président à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette opération.

Pour extrait conforme,
Fait le 25 février 2014,

Le Président,

Philippe BONNECARRÈRE





Communauté de l'Agglomération de l'Albigeois
Parc François MITERRAND
81160 SAINT-JUERY

A l'attention de Monsieur le Président

Email : emmanuelle.maccario@cemex.com
N/Réf : EM/Ph.T - 14.027
Objet : ALBI : Réfection du chemin de la Vaute

Lespinaisse, le 24 janvier 2014

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 22 juillet 2013, vous nous avez informés de l'interdiction de circuler pour les véhicules de plus de 3,5 tonnes sur le chemin de la Vaute qui dessert entre autres la société MALET et nos deux entreprises, à savoir CEMEX Bétons et CEMEX Granulats.

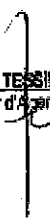
Suite à la visite du 18 septembre 2013 sur site, Monsieur FEBRER nous a fait part du programme des travaux et du montant estimatif du chantier, à savoir 96 164€ HT, soit une participation de 32 000€ HT de notre part.

Par la présente, nous vous confirmons que nous nous engageons à verser un fond de concours maximum de 32 000€ HT, représentant un tiers du montant hors taxes des travaux nécessaires à la remise en état du chemin de la Vaute.

A l'issue des travaux, nous vous remercions de bien vouloir adresser la facture du fond de concours avec son montant exact à CEMEX Granulats Sud Ouest.

Restant à votre disposition,
Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'expression de nos salutations distinguées.


Eric MASSIAS
Directeur d'Agence CEMEX Bétons Midi-Pyrénées

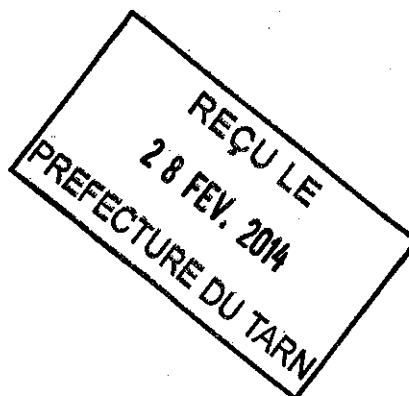

Philippe TESSIER
Directeur d'Agence CEMEX Granulats Midi-Pyrénées

CEMEX Granulats Sud Ouest

S.A.S. au capital de 15 588 756 Euros

Siège administratif : 13 rue des Lacs - CS 25114 - Lespinaisse - 31151 Fouchville Cedex - France - Tél. 05 61 37 96 35 - Fax. 05 61 06 51 37 - www.cemex.fr

Siège social : 2 rue du Versau - Zone S2/c - 94150 Rungis - France - Siren 850 950 292 RCS Créteil - NF TVA Intracommunautaire : FR 76 686 950 292





ENTREPRISE MALET

AGENCE D'ALBI

Côte de Rantell
81000 ALBI
Tél. : 05 63 54 66 98
Fax : 05 63 38 49 11
E-mail : albi@entreprise-malet.fr

R.C.S. : ALBI 79 B 57
SIRET : 302 698 873 00049 - APE : 4211 Z
N° Opérateur TVA : FR 91 302 698 873
IBAN : FR76 3000 3021 1000 0257 1695 640

TRAVAUX PUBLICS ET PRIVÉS
TRAVAUX ROUTIERS ET VRD
TERRASSEMENTS - CONCASSAGE
SOLS INDUSTRIELS ET SPORTIFS
AUTOROUTES-AÉRODROMES-CANAU

Ville d'Albi
Mairie
16, Rue de l'Hôtel de Ville
81023 ALBI CEDEX 9

N°Réf : 9000/AF/JC/N°58

Objet : Circulation Chemin de la Vaute à Albi
Lettre RAR

Albi, le 17 Février 2014

A l'attention de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire,

Pour faire suite à la décision de la collectivité d'interdire la circulation poids lourds sur le Chemin de la Vaute, nous avons provoqué, en Septembre dernier, une rencontre sur site avec votre adjoint M. Barret et les représentants de votre service voirie. Durant cette réunion, il a été mis en évidence une nécessité de mise en sécurité et de renforcement de cette voie utile aux riverains mais aussi aux véhicules de transports inhérents à notre activité.

Dans ces circonstances, nous avons convenu une prise en charge mutualisée des travaux. Ainsi, nous avons l'honneur de vous faire part de notre accord quant à la participation de la remise en état et de la remise en conformité avec le trafic poids lourds du chemin de la Vaute.

Dans ces dispositions, nous apporterons un fond de concours à hauteur d'un tiers plafonné à 32 000 HT selon le descriptif joint établi par vos services. Comme convenu sur site avec M. Barret, la société Cemex doit s'engager à financer le deuxième tiers et la collectivité le troisième.

Restant à disposition pour la contractualisation d'un protocole,

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos sentiments les plus respectueux.

Julien LOUP
Directeur d'Agence

Pièce jointe : Détail estimatif prévisionnel des travaux